

Tél: 819 423-6943 Fax.: 819 423-5388 / courriel: dg@village-fassett.com

2023-12-13

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 13 décembre 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères)

Marcel Lavergne

Claude Joubert Lyne Gagnon

Sébastien Tremblay

Jean-Yves Pagé

Monsieur le conseiller Gabriel Rousseau est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

11.1 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-24 ÉDICTANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET</u> CERTIFICATS

Province de Québec Municipalité de Fassett

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-24

2023-12-243

PROJET DE REGLEMENT 2023-24 ÉDICTANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CHAPITRE 1: DISPOSITION DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Titre du règlement

Le présent règlement est 2023-24 Règlement édictant la tarification des permis et certificats

2. Préambule et annexes

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement

3. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les services du département d'urbanisme.

4. Application du règlement

L'application du présent règlement est confiée au service de l'urbanisme de Fassett.

5. Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné

Le chapitre 11 du règlement sur les permis et certificats, prescrivant les pouvoirs et les devoirs du fonctionnaire désigné, fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme s'il était ici au long reproduit.

SECTION 2: DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

6. Les tarifs

Les tarifs, droits et permis mentionnées au présent règlement en regard des services imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces services.

7. Permis, certificats et autres

Les tarifs applicables pour le service d'urbanisme sont ceux apparaissant à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Les taux apparaissant à cette annexe pourront être changés par simple résolution

CHAPITRE 2: DISPOSITIONS FINALES

SECTION 3: DISPOSITIONS FINALES

8. **Abrogation**

Le règlement 2023-24 abroge ou remplace tout autre règlement antérieur de même nature.

9 Disponibilité des documents

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la municipalité de Fassett.

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

	Tarifs	Dépôt
Permis de lotissement		
Permis de lotissement mineur	50\$ par lot	
Permis de lotissement majeur	250 \$	
Permis de construction		
Usage résidentiel :		
Bâtiment principal	150\$ + 50\$ log add	
Agrandissement	100 \$	
Usage non résidentiel :		
Bâtiment principal	150 \$	
Bâtiment accessoire	50\$	
Agrandissement	150 \$	
Stationnement	50\$	
Établissement ou installation d'élevage	50\$	
Usage mixte		
Construction du bâtiment principal :	150\$ + 50\$ par unité de logement ou unité d'autre nature	
Agrandissement	150 \$	
Autres		
Construction ou prolongement d'une rue		
Certificat d'autorisation :		
Construction		
Bâtiment accessoire résidentiel	50 \$	
Rénovation et réparation		
Bâtiment principal	50 \$	
Bâtiment patrimonial	75 \$	
Bâtiment accessoire	50\$	
Autres constructions	50 \$	
Démolition		
Bâtiment non-patrimonial	50 \$	
Bâtiment patrimonial	300 \$	
Autres		
Piscine et spa	50 \$	
Déplacement de construction	50 \$	
Déblai ou remblai sur un terrain	50 \$	
Enseigne	50 \$	
Travaux sur la rive ou le litoral	50 \$	dépôt 300.00\$

Antenne	0\$	
Installation d'un quai	30 \$	
Installation d'une marina	50 \$	
Installation septique	100 \$	dépôt 300.00\$
Clôture - muret - haies- mur de		
soutèmement	25 \$	
Ouvrage de captage d'eau	100 \$	dépôt 300.00\$
activités sylvicoles	75 \$	
Carrière, gravière, sablière	500 \$	
Abattage d'arbre	20 \$	
Construction et usage temporaire	25 \$	
Court de tennis	0\$	
Changement d'usage ou de destination	50 \$	
Changement de production animale ou augmentation du nombre d'unités animales	50 \$	
Épandage de substances exogènes de la ferme comme engrais ou amendements organiques	50 \$	
Tout travail susceptible de perturber la libre circulation des eaux (ponceau)	50 \$	dépôt 300.00\$
Permis de séjour	200 \$	
Certificat d'occupation		
Usage additionnel à Il'habitation	40 \$	
Commerce	100 \$	
Autres		
Demande de modification réglementaire	1 000 \$	
Dérogation mineure	300 \$	
PPCMOI	300 \$	

Renouvellement:

Les tarifs d'honoraires pour tout permis de lotissement et de construction ou pour tout certificat d'autorisation édicté par la présente section, sont doublés à chaque renouvellement demandé ou exigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

François Clermont	Chantal Laroche
Maire	Directrice générale

Copie originale